N° point de livraison : Le………………………………. ;;

LR AR n° : ENEDIS

Tour ENEDIS

34 place des Corolles

92079 Paris La Défense Cedex

A l’attention de Monsieur le Représentant légal,

Copie à ……. Maire de

Lettre recommandée AR n°=

**Objet : demande de remplacement d’un compteur de type Linky installé à notre insu**

Monsieur le représentant légal,

Nous avons subi, en xxxx 201x , sans l’information préalable nécessaire et à notre insu , le remplacement de notre compteur électrique, qui nous apportait toute satisfaction, par un modèle de type Linky.

Depuis cette pose forcée nous avons recueilli les informations suivantes :

- Rien dans la loi de Transition Énergétique du 17/08/ 2015 comme dans les Directives européennes ni dans l’arrêté du 4/01/2012 (fonctionnalité des compteurs communicants) n'oblige l’usager à accepter le système Linky utilisant les techniques CPL, ERL, GPRS, dont les émissions sont depuis 2011 classées cancérogènes 2B par l'Organisation Mondiale de la Santé.

- Rien n'autorise le gestionnaire à utiliser un réseau privatif pour l'injection de Courant Porteur en Ligne (CPL).

- Le courrier en date du 29 mai 2017 de Madame Valérie Rabault, Députée Rapporteure Générale de la Commission des Finances, adressé à Monsieur Hulot, précise : « ….., si les lois de 2000 et 2015 posent le principe de déploiement de compteurs évolués, il n’existe en revanche aucune obligation légale pour le consommateur d’accepter l’installation d’un compteur Linky à son domicile » ;

Mon ancien compteur a été déposé hors de ma présence et sans relevé contradictoire de son index de consommation. En conséquence de quoi j’estime avoir été lésé dans mes droits, abusé dans ma confiance par une entreprise ayant mission de service public, ce qui relève de l’abus de faiblesse.

Je demande donc le remplacement de ce compteur par le modèle précédent.

Je vous prie d’agréer , MonsieurXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXx